

beaucage. Et la marraine victoire savaria épouse de francois vireux qui  
ont déclaré ne savoir signer de ce qui suit. Ignace Vireux prêtre.

l'an mil huit cent six le vingt et un d'avril après la publication d'un bannissement  
mariage faite au prône de la messe paroissiale entre Jean Baptiste Lagimonie  
Jean Baptiste fils majeur de Jean Baptiste Lagimonie et de défunte Josephine Beau regard  
Lagimonie ses père et mère, voyageur de cette paroisse d'une part et Marie Anne Gabourij  
fille majeure de feu Charles Gabourij et de Marie Anne Texier ses père et mère  
et de aussi de cette paroisse d'autre part, les deux parties ayant obtenu de Monsieur  
le grand vicair de trois rivières la dispense des deux autres bans de mariage,  
ne se tant de voir aucun empêchement ni opposition quelconque au dit  
mariage et du consentement des parents et de leurs avons donné la  
avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la  
benediction nuptiale selon la forme prescrite par notre mère la sainte eglise  
catholique, apostolique et romaine et ce en présence de Jean Baptiste Lagimonie  
ere père de Lepoux, de Louis Fisette témoin de Lepoux, de Jean Baptiste  
mainguij beau père de Lepoux, d'Amable Desiel dit Labreche témoin de  
Lepoux et de plusieurs autres dont un seul a signé avec nous, les autres ayant  
déclaré ne les savoir de ce qui suit.  
Louis Fisette

Ignace Vireux prêtre.